

Strasbourg, le 21 février 2024

Installation & Transmission intergénérationnelle

Crédit Mutuel Alliance Fédérale lance le Prêt Installation Agri¹, dispositif exceptionnel au taux bonifié de 2 % pour aider les nouveaux agriculteurs et viticulteurs à s'installer dans une démarche durable.

Deuxième banque de l'Agriculture, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses engagements auprès du monde agricole et viticole en proposant une solution de financement exclusive pour toute nouvelle installation d'une exploitation agricole durable¹.

Depuis 2015, 100 000 exploitations ont fermé leur porte. D'ici à dix ans, un tiers des agriculteurs seront partis à la retraite. Dès lors il est impératif d'accompagner les nouveaux exploitants dans leur installation afin de garantir notre souveraineté alimentaire et répondre aux besoins alimentaires qui ne cessent de croître à l'échelle mondiale.



Facilitant la transmission et l'installation de nouveaux agriculteurs, cette nouvelle offre, mieux-disante par rapport au taux moyen de marché, est intégralement financée par le dividende sociétal. Par rapport à un prêt standard de 100 000 euros sur 120 mois, le Prêt Installation Agri à 2 % constitue une économie de plus de 11 000 euros.

Parce que le coût du crédit ne doit pas être un frein à l'installation des nouveaux agriculteurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale lance le **Prêt Installation Agri¹ à 2 %**. Ce prêt constitue une aide pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros pour financer l'installation d'une nouvelle exploitation agricole durable (culture, élevage, viticulture, etc.) sur une durée allant de 60 à 180 mois.

Le Prêt Installation Agri à 2 %, d'un montant de 10 000 à 200 000 euros, est réservé aux agricultrices et agriculteurs qui s'installent pour la première fois. Il peut être souscrit au sein des plus de 4 300 caisses Crédit Mutuel² et agences du CIC jusqu'au 31 décembre 2025. Il est sans critère d'âge.

La bonification du taux d'intérêt est financée par le dividende sociétal. Ce mécanisme de partage de la valeur novateur, initié par le groupe mutualiste, permettra de financer en totalité la différence entre le taux bonifié (2 %) et le taux de marché, soit 25 millions d'euros.

La 2^{ème} banque de l'Agriculture renforce ses engagements envers le monde agricole

En tant que grande banque de l'agriculture, le Prêt Installation Agri à 2 % s'inscrit dans le prolongement de sa politique sectorielle pour assurer la durabilité des agroécosystèmes adoptée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis mars 2022. Il vient également compléter le plan de soutien déjà engagé par le groupe auprès du secteur agricole à travers une offre sur mesure qui regroupe diverses solutions de financement, d'épargne, d'assurances et des services bancaires du quotidien.

« La transmission et le renouvellement sont au cœur du mutualisme, dans le domaine agricole comme partout ailleurs. Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut être au côté des agriculteurs, pour mener la transformation de notre modèle agricole. D'où cette initiative et cet effort financier pour développer l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs, améliorer l'état des terres agricoles et la qualité de la production. » déclare **Nicolas Théry**, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

« Plus que jamais, il est essentiel de soutenir le secteur agricole français, maillon essentiel de la chaîne alimentaire dont le travail est indispensable pour assurer l'autonomie alimentaire de la France. En tant que grande banque de l'Agriculture, nous nous mobilisons aux côtés des éleveurs, céréaliers, viticulteurs et autres exploitants agricoles pour faciliter l'installation des nouvelles exploitations avec une solution de financement en faveur d'une agriculture performante et durable. » précise **Daniel Baal**, directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

**Le Prêt Installation Agri à 2 %
jusqu'au 31 décembre 2025
pour accompagner l'installation des agriculteurs engagés dans la transition écologique**

Le Prêt Installation Agri à 2 % est un crédit qui permet à de nouveaux agriculteurs engagés dans des démarches durables de financer notamment l'acquisition de parts sociales, de bâtiments, de cheptels, de stocks ou la reprise de matériels.

Avec un taux d'intérêt de 2 % pour un montant allant de 10 000 euros à 200 000 euros, sa durée d'amortissement est comprise entre 60 mois et 180 mois (avec une franchise de 24 mois maximum).

Exemples :

Un agriculteur doit financer la reprise de parts sociales d'une EARL (150 000 euros) pour s'installer. Le Prêt Installation Agri à 2 % sur 180 mois lui permet de réaliser une économie de plus de 39 766 euros (soit plus de 220 euros par mois) en comparaison avec un crédit au taux de 5 %.

Une nouvelle exploitante agricole souhaite construire un hangar de stockage (100 000 euros). Par comparaison avec un crédit classique au taux de 4 %, le Prêt Installation Agri à 2 % sur 120 mois constitue une économie de 11 078 euros (soit plus de 92 euros par mois).

Une agricultrice entend acquérir un cheptel de bovins (50 000 euros) pour lancer son exploitation. Le Prêt Installation Agri à 2 % sur 60 mois lui permet de réaliser une économie totale de près de 2 000 euros par rapport à un crédit au taux de 3,5 %.

¹ **CRÉDIT SOUMIS À CONDITIONS**, valable jusqu'au 31/12/2025 et réservé au financement de l'installation des agriculteurs. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque. Bonification de taux soumise à l'obtention soit de l'aide ÉCORÉGIME issue de la Politique Agricole Commune pour 2023/2027, soit de l'une des certifications suivantes : Agriculture Biologique, Certification environnementale de Niveau 3 (HVE) ou de Niveau 2. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel proposant ce crédit et sur www.creditmutuel.fr. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivantes du Code monétaire et financier.

² Réseaux participants : 14 fédérations membres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Fédérations Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Massif Central, Antilles-Guyane et Nord Europe) ainsi que le CIC.

Contact presse

Crédit Mutuel Alliance Fédérale : Aziz RIDOUAN - 06 01 10 31 69 - aziz.ridouan@creditmutuel.fr
Direction de la communication corporate : 03 88 14 84 00 - com-alliancefederale@creditmutuel.fr

À propos de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Bancassureur de premier plan en France avec 77 000 collaborateurs au service de plus de 31 millions de clients, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose une offre multiservice à une clientèle de particuliers, de professionnels de proximité et entreprises de toutes tailles, via plus de 4 300 points de vente.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, premier groupe bancaire français à avoir adopté le statut d'entreprise à mission, regroupe les caisses de Crédit Mutuel des fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand), Antilles-Guyane (Fort-de-France) et Nord Europe (Lille).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK en Allemagne, Cofidis, Beobank en Belgique, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), la Banque Transatlantique, Banque de Luxembourg et Homiris.

Plus d'informations sur creditmutuelalliancefederale.fr